

Les « bassines » accéléreront la transition agro-écologique et l'adaptation au réchauffement climatique !

#jemarchepourleclimat

Bassines Non Merci (BNM) mobilise sur des contre-vérités

BNM : « Le projet va assécher les nappes et le Marais Poitevin »

NON BNM, AU CONTRAIRE !

Le projet est fait pour baisser l'irrigation de 2 Mm³ et pour diviser par deux les prélèvements d'eau l'été d'ici 2025 (de 12 Mm³ à 6 Mm³), en stockant l'eau excédentaire l'hiver, ce qui fera remonter le niveau des nappes l'été de 1 à 4 mètres. **Ces études hydrogéologiques ne sont pas contestées.** D'ailleurs, en Sud-Vendée, les nappes sont remontées de 1,5 à 3 mètres depuis que les « bassines » ont été construites il y a 10-15 ans. En Vendée, en cas de grave sécheresse, l'eau des « bassines » va à l'eau potable, comme ce fut le cas en 2016.

#jemarchepourleclimat

BNM : « C'est une privatisation de l'eau pour quelques-uns »

NON BNM, C'EST UNE GESTION PUBLIQUE ET MUTUALISÉE !

L'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP) gère les droits à prélever de l'eau, qui sont attribués par le Préfet de région. Raccordé ou non raccordé aux « bassines », tous les irrigants doivent adhérer à la Coop de l'eau et tous les irrigants payent l'eau au même prix. Tous ceux qui ont demandé de l'eau l'ont obtenue. C'est unique en France, mais ce n'est pas étonnant, en ces terres d'origine du mutualisme.

BNM : « C'est pour irriguer du maïs en monoculture intensive pour l'exportation »

NON BNM, LES TEMPS CHANGENT !

Le maïs représente aujourd'hui un tiers des terres irriguées. Il n'est pas cultivé en monoculture du tout. Le tiers sert à nourrir les troupeaux en ensilage. L'irrigation sécurise l'élevage, source de valeur ajoutée et de biodiversité. Le maïs-grain est consommé dans le Grand-Ouest à 85 %. Le reste est exporté chez nos voisins européens les plus proches (Espagne, Allemagne, Belgique...).

BNM : « les bassines favorisent les pesticides et tuent la biodiversité »

NON BNM, C'EST FAUX ET ARCHI-FAUX !

L'irrigation sécurisée est un puissant levier pour la conversion bio. Ainsi, 50 % des bios de la coopérative agricole CAVAC (Vendée et Deux-Sèvres) irriguent ; 50 % des conversions bio de la Vienne sont avec de l'irrigation ; 100 % des bios « historiques » (depuis plus de 20 ans) de Vendée irriguent. Un exemple plus local : une CUMA de 10 irrigants entre Amuré et Epannes couvre 1.000 ha : les surfaces en bio vont atteindre 500 ha.

Les « bassines » : un investissement social et solidaire pour l'adaptation au réchauffement climatique et pour la transition agro-écologique

OUI BNM, les « bassines » permettent de lutter contre le réchauffement climatique

Le projet permettra de développer les énergies renouvelables : plus de 100 hectares de panneaux photovoltaïques seront posés sur les plans d'eau et les berges bien exposées. L'irrigation sécurisée l'été permettra de multiplier les couverts végétaux pour produire du gaz local par méthanisation et stocker plus de carbone. L'irrigation sécurisera une filière locale de soja non-OGM en construction, sur 2.600 hectares. C'est autant de forêt amazonienne qui ne sera pas arrachée par nos importations par bateaux. #jemarchepourleclimat

OUI BNM, les « bassines » accélèrent la transition agro-écologique

Le protocole d'accord prévoit des actions pour la biodiversité chez tous les irrigants qui veulent avoir de l'eau (haies, couverts mellifères, protection des frayères et des berges, gestion de la fauche pour protéger l'avifaune, cultures intégrées...). Tous les irrigants doivent réduire fortement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, dès la première année, sur la base d'un diagnostic des pratiques. Dans le cadre d'AQUITABIO, les coopératives locales lancent un plan pour la bio locale ambitieux : 20 % de bio avant 2025, soit une augmentation de +20 % par an. **Sans compter tous les irrigants qui, nombreux, et loin des caricatures, modifient leurs pratiques, s'engagent dans la transition agro-écologique et investissent lourdement dans ce sens.**

OUI BNM, ce projet s'inscrit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire

La Coop de l'eau 79 est une coopérative où tous ses adhérents ont le mêmes droits et devoirs, solidairement. Les filières locales qui s'inscrivent dans le projet sont pour la plupart des coopératives ancrées sur le territoire, qui développent des marchés de proximité, entre Nantes et Bordeaux. Les irrigants sont bien souvent organisés en CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole), en pointe sur les actions collectives autour des changements de pratiques et de la biodiversité.

OUI BNM, le protocole d'accord du 18/12/2018 se met en œuvre

* En février et mars 2019, le Comité scientifique et technique a été constitué et le règlement intérieur de l'EPMP pour l'attribution des volumes d'eau a évolué selon l'accord conclu entre 13 des 17 parties prenantes de la médiation sur les « bassines ».

* En avril 2019, les résultats de la modélisation des impacts du projet ont été présentés pour adopter collectivement la meilleure solution pour le milieu.

* En mai 2019, le contrat territorial de gestion quantitative a été validé par la Commission d'évaluation et de surveillance. Le schéma directeur pour la biodiversité est lancé.

* En juin 2019, les premiers diagnostics obligatoires pour avoir accès à l'eau se réalisent.

OUI BNM,

nous voulons transmettre aux générations futures un dialogue, et non un conflit